



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**

PROCÈS-VERBAL

Le 6 juin 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, le 6 juin deux mille onze (6 juin 2011) à 19h et à laquelle sont présents :

- La conseillère Madame Diane Pigeon, poste numéro 1
- La conseillère Madame Michelle Hudon, poste numéro 2
- La conseillère Madame Amélie Vaillancourt-Lacas, poste numéro 3
- Le conseiller Monsieur Daniel Lepage, poste numéro 4
- Le conseiller Monsieur Richard Beaulieu, poste numéro 5
- Le conseiller Monsieur Jean-Philippe Tremblay, poste numéro 6

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire, Maurice Plouffe, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Madame Marie-France Brisson, directrice générale, est également présente.

Le nombre de personnes dans l'assistance pour cette séance du conseil est :0

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2011**

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Ratification de l'ordre du jour
3. Ratification d'un mandat à Me Carl-Éric Therrien de la firme Dunton Rainville l'autorisant à prendre des procédures judiciaires dans le dossier matricule 0615-34-1090
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire

- | | | | |
|-----------|--------------------|---|---|
| 1. | RÉS. 132-11 | OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE | |
| | | | À 19h00, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par M. Daniel Lepage, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'ouvrir la séance extraordinaire. |
| | | | Adoptée |
| 2. | RÉS. 133-11 | RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR | |
| | | | Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de ratifier l'ordre du jour de la présente séance. |
| | | | Adoptée |
| 3. | RÉS.134-11 | MANDAT DONNÉ À Me CARL-ÉRIC THERRIEN DE LA FIRME DUNTON RAINVILLE DANS LE DOSSIER MATRICULE 0615-34-1090 | |



CONSIDÉRANT la nature et l'ampleur de l'infraction commise en vertu des règlements municipaux et provinciaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite appliquer vigoureusement sa réglementation sur le territoire;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir;

Il est proposé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de ratifier le mandat donné à Me Carl Éric Therrien afin que celui-ci prenne les recours appropriés et qu'il poursuive les procédures judiciaires, concernant le matricule 0615-34-1090.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. RÉS.135-11 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 19h13, il est proposé par M. Daniel Lepage, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée

Marie-France Brisson
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Maurice Plouffe,
Maire

La signature du Maire au présent procès-verbal équivaut à l'approbation, par le Maire, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142-2 du Code municipal.